Politique Pharmaceutique Nationale: tous les médicaments ont leur place...



Lors de l'émission « Mowatine Alyaoume » qui a été diffusée jeudi 14 février à 20H50 par la chaîne Med1TV, les cinq participants à cette émission(1) et malgré des échanges musclés, se sont tous accordés sur deux éléments clefs concernant le pharmacien d'officine. D'une part, son rôle est primordial pour la réussite de la Politique Pharmaceutique Nationale (PPN), et d'autre part sa situation financière difficile doit être prise en considération avant toute baisse de prix des médicaments.

Même si le populisme s'est, une fois de plus, invité dans cette émission, le débat qui a été axé sur l'importance de la baisse des prix des médicaments dans la réussite de la PPN a été globalement intéressant.

A l'instar des autres nations, cette PPN ne peut faire l'économie d'une vraie politique de promotion du médicament générique. C'est dans ce sens que le Dr. Oualid Amri, président de la Fédération Nationale des Syndicats des pharmaciens du Maroc (FNSPM), a interpellé les décideurs politiques à octroyer le droit de substitution au pharmacien. Tant que la réglementaire en vigueur n'aura pas changé, le pharmacien restera dans l'expectative. Car, contrairement à tous ses collègues européens et maghrébins, il n'a pas le droit de remplacer un médicament princeps par son générique, alors même que les caisses d'assurance maladies ne remboursent que sur la base du générique le moins cher. De plus, pour une DCI donnée, le pharmacien se retrouve souvent contraint de stocker des dizaines de références, ce qui engendre pour lui des problèmes de péremption et de trésorerie, qui viennent empirer, encore plus, sa situation économique, déjà vulnérable.

Bien évidemment, la mise en place de la substitution devrait prévoir une marge plus importante pour le pharmacien sur le générique, mais aussi respecter la volonté du médecin prescripteur dans certains cas particuliers.

Dans le même registre, lors de la conférence qui s'est tenue mercredi 13 février à Casablanca à l'initiative de la Chambre de Commerce Britannique, le Dr. Reda Hajoui, secrétaire général de Cooper-Pharma a présenté en présence du ministre de la santé, une conférence qui a eu pour thème : «ROLE DU GENERIQUE DANS L'ACCES AUX SOINS AU MAROC».

Les chiffres présentés par Dr Hajoui devraient nous interpeller à plus d'un titre. En effet, les marocains allouent au médicament, un budget annuel de 11,5 MDH dont 8,2 MDH dans le secteur privé, alors qu'ils consomment plus de 40 MDH en téléphonie. La part du médicament générique dans cette consommation dans le secteur privé a avoisiné les 30 % en 2012 (2).

Les familles de médicaments qui ont été les plus «génériquées » ont vu leurs ventes boostées à l'image des statines, des ARAII et des IPP. Ainsi, la consommation des princeps et des génériques des IPP est passée de 34 MDH en 2000 à 301 MDH en 2012.

En réalité, il faut relativiser la consommation des médicaments génériques estimée aujourd'hui à 30%, du fait que 12 % des médicaments ont un prix trop bas pour être génériqués (Antidiabétiques biguanides, dérivés nitrés, collyres, contraceptifs oraux, etc.), et 27% de médicaments ne sont pas remboursables (Antiacides, complexes vitaminés, cicatrisants, magnésium, etc.). Par conséquent, et contrairement aux idées reçues, le médicament générique représente aujourd'hui 50% du marché «généricable».

Si la promotion du médicament générique est la pierre angulaire de la PPN, il faut, toutefois, veiller à ce que celle-ci ne se fasse ni au détriment des différents acteurs de la santé, ni au détriment de la qualité du générique. Le pharmacien d'officine doit disposer des outils réglementaires lui permettant de jouer amplement son rôle dans cette PPN, et la course effrénée vers des génériques de moins en moins chers ne doit pas compromettre leurs qualités. Si ces deux conditions sont respectées, le médicament générique continuera alors à prendre des parts de marché et à contribuer à l'amélioration de l'accès aux médicaments et à garantir la pérennité des caisses d'assurance maladies.

Abderrahim Derraji

(1) M. Ali Lotfi (Président du Réseau Marocain pour le Droit à la Santé), M. Oualid Amri (Président de la FNSPM) M. Abdelhkim Zalim (Chef de Division de la pharmacie-Ministère de la santé, M. Farid Ferhat (Collectif National des Pharmaciens du Maroc) et M. Salim Guermai (AMIP).

(2) IMS mobile II 2012